

## **L'enseignement des langues étrangères en Géorgie comme vecteur d'occidentalisation**

L'enseignement des langues étrangères en Géorgie s'inscrit dans un cadre en pleine mutation. Depuis la Révolution des Roses (novembre 2003), des réformes administratives et de nouvelles politiques sont entreprises par le gouvernement géorgien dans de nombreux secteurs de la société, et l'un des volets majeurs porte sur l'éducation. Après la chute de l'URSS et l'ouverture des frontières, les aspirations de la Géorgie à s'intégrer dans l'espace européen deviennent réalisables.

Avec la mondialisation et les nouvelles tendances de la société à valoriser les échanges internationaux, l'ouverture vers l'étranger, d'un côté, avec l'adhésion au Conseil de l'Europe (1999) et au processus de Bologne (2005), favorisant la mobilité des étudiants en Europe, de l'autre côté, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères deviennent un atout social et professionnel. Afin de mieux réagir à des attentes sociales et économiques de plus en plus élevées et répondre aux critères internationaux, le pays cherche à améliorer la qualité de ses établissements scolaires, censés éduquer les citoyens du pays. Parmi ces réformes en cours, l'enseignement des langues est une des stratégies prioritaires. On assiste à un renforcement des exigences dans cette matière: les langues sont introduites à l'école primaire et la maîtrise de deux langues étrangères, au minimum, devient obligatoire. L'enseignement de la langue revêt des dimensions plurilingues et interculturelles et change en fonction des objectifs et des approches: ces derniers ne se limitent plus à l'enseignement linguistique *stricto sensu* et les attentes des apprenants semblent satisfaites.

La recherche présentée essayera de démontrer le lien étroit entre la politique d'occidentalisation de la Géorgie et sa politique linguistique et éducative. Elle tâchera de trouver des éléments de réponses aux questions suivantes: quelle est l'importance attribuée à l'enseignement

des langues étrangères dans la politique d'occidentalisation de la Géorgie? Quel est le panorama des langues étrangères enseignées dans les écoles publiques et quels sont les critères de choix de ces langues à enseigner?

Cette étude abordera donc la question de l'enseignement des langues étrangères comme une forme de politique publique. Dans cette optique, cet enseignement est l'instrument d'une politique linguistique qui se situe à un niveau plus général. Les questions principales n'y seront donc pas d'ordre pédagogique ni organisationnel; il s'agit plutôt de savoir quelles langues étrangères enseigner, et pour quelles raisons.

### **Nouveau volet de l'enseignement des langues étrangères en Géorgie**

Historiquement, la Géorgie a toujours été ouverte et orientée vers l'Occident, elle a toujours cherché à établir des relations de proximité avec l'Europe. Mais sous le régime communiste (1925-1991), les contacts avec l'Europe ou avec d'autres pays non soviétiques étaient strictement interdits et le pays a été contraint de s'isoler dans l'espace soviétique. Après l'indépendance, la Géorgie a commencé à chercher des voies pour rétablir des relations avec l'Europe et a dû attendre neuf ans pour devenir membre du Conseil de l'Europe (1999). Ce fut un événement marquant, le début de la politique d'occidentalisation de la Géorgie. Je me souviens encore des mots prononcés avec fierté par le président du parlement géorgien, Zourab Jvania, lors de l'Assemblée Générale du Conseil de l'Europe, le 27 janvier 1999: «Je suis Géorgien, donc je suis Européen». Il s'agit donc, à présent, de former des citoyens géorgiens comme membres de cet espace européen, multilingue et pluriculturel.

Après la «Révolution des Roses» (novembre 2003), les relations de la Géorgie avec l'Occident et les États-Unis deviennent de plus en plus étroites. Le nouveau gouvernement est composé de la jeune génération, formée à l'étranger et porteuse des valeurs européennes. Pour transformer le pays et le rapprocher de l'espace européen et international, ils commencent toute une série de réformes, et dans cette nouvelle politique réformatrice, l'Éducation nationale représente un champ important d'investissement, où l'accent est mis, entre autres, sur l'enseignement-apprentissage des langues étrangères.

Par ailleurs, l'internationalisation du marché et de l'industrie, l'ouverture des frontières et l'augmentation de la mobilité depuis l'indépendance font apparaître un besoin important de maîtrise des langues étrangères. D'une part, le nombre d'investisseurs étrangers en Géorgie augmente considérablement et, d'autre part, la population géorgienne est de plus en plus mobile suite à l'ouverture des frontières: de plus en plus de Géorgiens partent à l'étranger pour travailler ou pour étudier (surtout après la signature par la Géorgie de la Déclaration de Bologne). Il ne faut pas non plus oublier le processus de mondialisation et le développement des technologies d'information et de communication qui ont sensiblement facilité la communication internationale. Toutes ces nouvelles tendances, ces raisons de nature politique, sociale ou professionnelle, font de la connaissance des langues un enjeu essentiel, professionnel et culturel pour le citoyen de demain, une clé de réussite ou d'échec social et/ou professionnel, d'inclusion ou d'exclusion socioprofessionnelle.

### **Réformes éducatives et exigences accentuées en matière d'enseignement des langues étrangères**

Pour correspondre à ces évolutions socio-économiques et politiques que nous venons d'évoquer, de nouvelles stratégies éducatives sont mises en place dans les écoles publiques. Les nouvelles tendances sont prises en considération et l'école devient un champ important où l'accent est mis sur la nécessité et l'utilité de la maîtrise des langues étrangères, mais on observe également des changements d'objectifs et de dimensions de cet enseignement-apprentissage dont le rôle devient très complexe. Les textes officiels émanant du Ministère de l'Éducation nationale sont explicites sur ce sujet, comme le stipule le programme national éducatif:

La Géorgie, en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe, est entrée dans un espace multilingue et multiculturel. L'intégration en Europe et la mise en valeur de ses compétences personnelles ne pourraient pas se faire sans maîtrise des langues étrangères. C'est pourquoi l'école doit favoriser le développement de la compétence plurilingue chez les jeunes [...], former le citoyen de demain, plurilingue et ouvert à la différence [...] (*Programme national éducatif*, 2004).

Le même programme détaille le rôle de cet enseignement qui s'articule autour de deux axes:

- **au niveau individuel**, il s'agit d'enrichir la personnalité de l'apprenant, de promouvoir une ouverture culturelle et une approche à l'altérité, ainsi que de faciliter son insertion professionnelle en améliorant ses compétences linguistiques ;
- **au niveau national**, il s'agit de contribuer à la création d'une citoyenneté démocratique, de former des citoyens curieux et tolérant des différences.

L'enseignement des langues étrangères devient donc un vrai outil politique, qui a pour mission d'éduquer les citoyens géorgiens susceptibles de communiquer dans plusieurs langues, de comprendre plusieurs cultures, et d'être ainsi capables de s'intégrer dans le monde européen.

Un autre changement que l'on peut observer dans l'enseignement des langues, est la nature de cet enseignement. En effet, la réforme touche non seulement la promotion de l'enseignement/apprentissage de plusieurs langues étrangères, mais insiste aussi sur la dimension sociale et culturelle de cet enseignement/apprentissage. Car une langue, ce n'est pas seulement un ensemble de signes linguistiques, mais aussi un véhicule de valeurs culturelles. De fait, le nouveau programme scolaire est clair par rapport à ce sujet, et souligne que l'école doit développer chez les élèves non seulement des savoirs linguistiques, mais également des savoir-faire culturels et interculturels. La visée de l'enseignement-apprentissage des langues étrangères peut se résumer en trois objectifs principaux:

- transmettre les connaissances linguistiques et culturelles;
- développer des compétences:

- a) linguistiques (compréhension, expression, lecture, écrit);
- b) culturelles/interculturelles (comprendre l'Autre et la culture de l'Autre);
- c) méthodologiques (apprendre à apprendre);
- d) pratiques (créativité, esprit critique, etc.);

- développer chez l'apprenant les comportements suivants:
  - le respect de la différence individuelle et culturelle;

- le respect de sa propre culture;
- la curiosité intellectuelle;
- l'envie d'apprendre des langues étrangères.

On peut donc conclure qu'afin de répondre aux évolutions en cours, qui mettent l'accent sur la connaissance de plusieurs langues comme un atout de développement et sur la dimension sociale de l'enseignement de ces langues, l'école doit non seulement promouvoir l'enseignement des langues étrangères et motiver les apprenants dans leur apprentissage en diversifiant l'offre des langues, mais aussi assurer l'efficacité de leur enseignement. A présent, l'enseignement de langues étrangères doit assurer le développement de la compétence plurilingue et interculturelle chez l'apprenant, de sorte que cela favorise l'ouverture à la différence et la diversité linguistique et culturelle. La finalité est tout simplement de créer un sentiment d'appartenance à la communauté européenne, multilingue et multiculturelle, par le biais de cet enseignement.

En lisant les programmes nationaux, il est difficile de ne pas remarquer la similitude des principes de ce dernier avec les prescriptions du Conseil de l'Europe, à savoir, celles du document officiel du Conseil de l'Europe «*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives*». Les notions de diversité, plurilinguisme, multiculturalisme, altérité, etc., reviennent à plusieurs reprises dans les textes officiels. Mais en analysant la réelle situation de cet enseignement dans les écoles publiques et l'évolution des statuts des langues étrangères, l'on remarque quelques incohérences entre ce qui est prôné et ce qui est réellement mis en place: d'un côté, on veut promouvoir le plurilinguisme et l'ouverture à la diversité, en conformité avec les textes officiels émanant du Conseil de l'Europe, mais d'autre part, la perspective actuelle qu'on observe dans les écoles publiques est largement empruntée à un courant dominant que nous pouvons appeler *grosso modo* «la politique du tout anglais».

## **Evolution du statut des langues étrangères dans les écoles publiques**

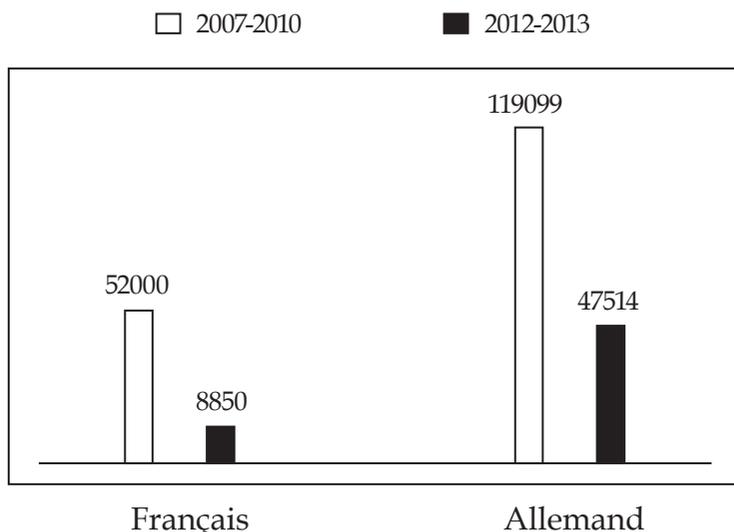
Le Ministère de l'Éducation a toujours insisté sur l'apprentissage précoce des langues à l'école primaire et sur l'organisation de la

continuité de l'enseignement des langues. Dans cette perspective, depuis 2004, dans la quasi-totalité des écoles publiques, la première langue étrangère était introduite à l'école primaire (en 3<sup>e</sup> classe) et son enseignement s'étalait sur sept ans. La deuxième langue étrangère était enseignée en première année du collège et durait trois ans (de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> classe). Au secondaire (3 ans), l'apprenant était libre d'abandonner l'apprentissage de sa première langue étrangère et de commencer l'apprentissage d'une troisième. Les écoles étaient libres de choisir indépendamment les langues qu'elles voulaient proposer et malgré la forte demande d'anglais, les autres langues, surtout le français et l'allemand, bénéficiaient d'un statut de première ou de seconde langue étrangère.

Pourtant, depuis 2011, à la suite de la décision du Président Saakachvili, l'enseignement de l'anglais devient obligatoire et ceci, dès la première année de l'école primaire. Cela signifie que les élèves de 6-7 ans, en plus de l'apprentissage de l'écriture et de la lecture de leur langue maternelle, sont amenés à apprendre l'alphabet latin et des premières notions d'anglais. Cette initiative est accompagnée par des mesures concrètes d'encouragement. Le programme TLG («Teach and learn with Georgia») est mis en place, et chaque année, les écoles accueillent 1000 anglophones natifs logés dans des familles d'accueil locales.

Cette initiative a provoqué un grand débat chez les professionnels et les politiciens, tout comme dans la société. Les critiques portent tant sur le plan méthodologique que politique. En outre, cette nouvelle propagande pour l'anglais a mis en danger les autres langues étrangères. Car si l'anglais est obligatoire, le russe prend le devant sur les autres langues en tant que deuxième langue étrangère, en raison de son utilité dans la communication professionnelle dans les pays postsoviétiques. Avec l'anglais et le russe, la place réservée aux autres langues étrangères est celle de troisième langue étrangère, introduite en dixième classe. Là encore, le choix de la troisième langue est facultatif: ce qui veut dire qu'un très faible nombre d'élèves profite de cette offre. Pour mieux comprendre cette menace, observons l'évolution du statut du français et de l'allemand entre les années 2008 et 2012:

## Nombre des apprenants



Toutefois, afin de diminuer «l'hégémonie» des langues anglaise et russe et de rationaliser l'offre des langues, certaines écoles ont pris l'initiative de privilégier d'autres langues européennes en tant que première langue étrangère: l'allemand, le français, l'italien et l'espagnol. Cependant, il faut avouer que dans ces écoles, le nombre d'élèves a nettement diminué et est devenu inférieur à celui des écoles enseignant l'anglais et le russe au primaire. Si on analyse l'offre des langues dans les écoles publiques en prenant le français comme exemple, on se rendra compte que nous sommes loin des premiers objectifs de diversification d'offre des langues et de développement du plurilinguisme et de l'altérité. Ce scénario de langues-outils réduit la diversité à une seule langue et contribue davantage à l'hégémonie déjà latente de l'anglais.

L'offre linguistique joue un rôle important dans le choix de l'école et souvent de telles initiatives sont tout de suite abandonnées à cause de la pression des parents d'élèves, qui insistent pour que leurs enfants apprennent des langues «internationales», donc l'anglais et le russe. La demande d'enseignement de langues orientales et des pays voisins (arménien, turc, grec, persan, arabe...) est encore plus rare. Ces langues gardent une image négative dans la société géorgienne et sont considérées comme des langues sans utilité. La palette des

langues enseignées est donc assez restreinte et le plurilinguisme géorgien se limite à la maîtrise du russe et de l'anglais.

Dans la mesure où elle relève de la compétence des Ministères de l'Éducation (ministères nationaux ou relevant d'autorités régionales, voire locales, selon la structure politique de l'État considéré), la politique d'enseignement des langues étrangères reste souvent marquée, fort naturellement, par les préoccupations usuelles de ces ministères. Pour ceux-ci, la question principale est, traditionnellement, celle de savoir comment faire marcher l'école le mieux possible.

À un moment ou à un autre, dans la plupart des débats politiques sur l'enseignement des langues, se pose la question de la «valeur de la langue». Le lien avec l'enseignement des langues est immédiat: plus une langue a de la «valeur», plus il y a de raisons de l'inscrire au programme ; après tout, c'est très probablement dans cette logique que s'inscrivent les récentes recommandations sur le caractère obligatoire que revêt, en Géorgie, l'enseignement de l'anglais.

Mais si la Géorgie veut vraiment former une société plurilingue, capable de s'intégrer dans l'espace européen, afin qu'elle puisse s'adapter à ce monde de diversité linguistique et culturelle, il faut mettre l'accent non sur la maîtrise des langues dites «utiles» telles que l'anglais et le russe, mais sur le développement de la curiosité chez ses citoyens: curiosité de découvrir de nouveaux horizons linguistiques, de considérer les langues non pour leur utilité ou leur «valeur», mais selon leurs spécificités et leurs richesses.

Le fait que la société géorgienne choisisse essentiellement l'anglais et le russe, ces deux langues-outils, surtout utiles aux échanges économiques et à la vie professionnelle, est très naturel. D'autant plus que l'emploi de l'anglais ne répond pas uniquement aux besoins de la communication. Comme on le sait, la connaissance de l'anglais peut être recherchée comme moyen d'accès à la réussite, au bien-être ou à la modernité, ce qui accroît sa valeur symbolique. Évidemment, les représentations sociales des langues influencent le choix de celles-ci. Ce choix est laissé aux parents ou aux apprenants/utilisateurs, tandis que d'autres langues sont proposées le plus souvent en option. Cependant, ces choix ne sont pas guidés par l'institution scolaire, et sont alors effectués en fonction des représentations de ces langues ou en fonction de «la mode» linguistique.

On ne peut pas nier le fait que l'anglais est une langue indispensable pour plusieurs raisons mais il faudra également

prendre en considération le fait que la promotion de cette langue peut nous mener à des conséquences inattendues et très éloignées des finalités visées au départ. La valeur reconnue à l'anglais peut tendre à rendre plus difficile toute action de diversification d'offre linguistique par les écoles, et nous risquons de tomber dans une nouvelle forme de plurilinguisme, réduite à la maîtrise d'une ou deux langues «utiles» et dépourvue de toute idée de diversité.

## Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais souligner que la présente recherche n'a pas pour objectif de dénoncer la politique géorgienne ou de critiquer les nouvelles réformes éducatives géorgiennes, mais tout simplement de montrer à quels appauvrissements elle peut mener sur le plan de la diversité.

Les textes officiels soulignent l'importance de l'enseignement des langues étrangères comme élément incontournable de la formation de chacun. Alors que c'était un fait depuis longtemps considéré comme évident, comme dans tous les pays dont la langue nationale passe pour une «petite» langue sur le plan international (par ex.: Danemark, Suède, Norvège, Pays-Bas, Malte, Rép. Tchèque, États Baltes, etc.). Mais cet enseignement s'affirme de plus en plus comme une sorte de politique publique. Or, la politique linguistique ne peut être qu'une politique de gestion de la diversité.

Il est effectivement tout à fait logique de recommander qu'on enseigne l'anglais et qu'on l'apprenne. Mais cela revient à ignorer toute la dynamique des langues. Celle-ci doit être prise en compte autant pour l'analyse que pour la formulation de recommandations. Le caractère très particulier de la langue, qui, en tant qu'outil de communication, donne naissance à des réseaux, mais aussi en tant qu'élément crucial de l'identité individuelle et collective, interdit les solutions simplistes. Il n'est guère surprenant, somme toute, que le fait de ne pas tenir compte (ou pas assez) de cette complexité puisse conduire à des choix injustes en termes de distribution des ressources et mettre en danger la diversité linguistique et culturelle.

Pour sortir de l'impasse, il est donc nécessaire d'élargir le cadre de la réflexion et de repenser la question de l'enseignement des langues étrangères avec une logique plus vaste. Ce n'est pas le président ou les ministres qui devraient prendre la décision portant sur le

choix des langues étrangères (et de leur nombre) dans les systèmes éducatifs. Ils ne devraient qu'orienter les finalités des formations en langues vers la valorisation et le développement de la compétence plurilingue de chacun, comme un vrai moyen d'enrichissement personnel et de développement d'une citoyenneté démocratique et ouverte à la différence culturelle et linguistique. Car si l'on n'accepte pas et ne développe pas chez chacun la diversité, il sera impossible d'exiger d'accepter et de respecter cette diversité chez les autres. La valorisation du plurilinguisme constituerait alors le fondement d'une éducation à la tolérance linguistique, en tant qu'élément d'une éducation interculturelle, et redonnerait à toutes les langues leur droit d'être apprises.

## **Bibliographie**

Beacco, J.C., *Les dimensions culturelles des enseignements de langues*, Paris: «Hachette Fle», 2000.

Beacco, J.C., *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue: Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Strasbourg: Division des politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, 2007.

Conseil de l'Europe, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue – version intégrale*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2003.

Conseil de l'Europe, *La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe – Acte de la Conférence d'Innsbruck*, Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2000.

Zarate, G., *La médiation culturelle et la didactique des langues et des cultures*, Paris: CLE international, 2003.

## **Rapports et documents utilisés**

*Les objectifs nationaux de l'éducation*, Ministère de l'Education et des Sciences de la Géorgie, Tbilissi, 2004.

*Documents sur les principes de direction de l'Education Nationale*, Ministère de l'Education et des Sciences de la Géorgie, Tbilissi, 2004.

*Programme scolaire 2011-2016*, Ministère de l'Education et des Sciences de la Géorgie, Tbilissi.

*Rapport final et évaluations des stratégies de la réforme éducative*, Ministère de l'Education et des Sciences, Tbilissi, 2007.